## Association 2 pieds 2 roues

5, avenue Collignon 31200 Toulouse contact@2p2r.org



## Communiqué

mercredi 2 décembre 2020

## Et si le vol de vélos n'était plus une fatalité ?

S'il y a bien une activité qui ne souffre pas du confinement c'est bien le vol de vélos. C'est une véritable hécatombe ces temps-ci. Les premières victimes sont les propriétaires de vélos à assistance électrique. Les moyens utilisés sont de plus en plus lourds : antivols et mobilier urbain coupés à la disqueuse (image parking du Capitole).

Malheureusement, 1 cycliste sur 5 victime de vol ne remontera pas sur un vélo rapidement, d'autant plus que le vol touche principalement les "débutants". Le vol, ce frein majeur à l'usage du vélo, ne doit plus être une fatalité. Tout un panel d'acteurs, de la collectivité, au particulier, en passant par la Police et le bailleur immobilier doivent y contribuer.

2P2R vient d'écrire à diverses entités pour les sensibiliser au vol de vélo et leur demander d'agir à leur niveau.

Voici le rôle de chacun dans la lutte contre le vol :



Collectivités publiques et gestionnaires de parking (Toulouse Métropole, SICOVAL, Tisséo, Région, Indigo...): nous leur demandons de mettre à disposition des parkings vélos réellement sécurisés et répartis dans la ville afin que les habitants, consommateurs et salariés ne laissent pas leur vélo dehors longtemps. Elles doivent aussi veiller à ce que les constructions et rénovations d'immeubles possèdent bien un local vélo conforme à la réglementation.

<u>Police Nationale et Municipale</u> : nous leur demandons de surveiller et démanteler les filières de trafic qui se développent.

<u>Bailleurs, promoteurs, propriétaires, entreprises, commerçants</u>: ils doivent offrir de vrais espaces vélo sécurisés. Trop souvent encore le code de l'urbanisme n'est pas respecté dans les constructions neuves où le local vélo n'est pas sécurisé mais équipé d'un simple pince-roues inefficace. Le local vélo doit être fermé et doit permettre d'attacher le vélo à un point fixe par le cadre et une roue. Rappelons qu'1 vol sur 2 a lieu dans un lieu privé.

**Cyclistes** : il n'existe pas de solution miracle mais de multiples précautions permettant de limiter les risques :

- **ne pas laisser son vélo dans un lieu non sécurisé** pendant de longues heures : rue peu fréquentée, support vélo extérieur toute la journée ou la nuit.
- toujours attacher son vélo à un point fixe par le cadre et une roue, même dans un local fermé et privé et même pour un arrêt minute.

L'Association 2 pieds 2 roues a pour but de développer et d'améliorer la pratique des modes actifs en agglomération. Elle intervient auprès des pouvoirs publics et des collectivités depuis près de 40 ans pour que soient pris en compte ces moyens de transport utilisés quotidiennement par de nombreuses personnes. Elle mène pour cela des actions de sensibilisation et d'information et propose des solutions aux problèmes de circulation. L'Association 2 pieds 2 roues adhère à la FUB (fédération française des usagers de la bicyclette, organisme national) et diffuse trois fois par an un journal d'information.

- utiliser des antivols de qualité (2 roues au test de la FUB), le "U" restant le plus sûr.
- utiliser 2 antivols, par exemple un "U" et un antivol de cadre qui bloque la roue arrière.
- faire marquer son vélo avec le Bicycode. Ce numéro gravé sur le cadre est dissuasif contre le vol, complique le recel et permet de rendre le vélo à son propriétaire s'il est retrouvé. 3 opérateurs à Toulouse, dont 2P2R qui organise des sessions les 1er samedis du mois.
- être vigilant avec un vélo acheté d'occasion et, s'il est gravé, vérifiez qu'il n'est pas déclaré volé
- par précaution, faire des photos de son vélo. Elles peuvent servir plus tard (police, assurance, appel à témoin)
- poser des écrous antivols pour sécuriser les roues et la selle
- retirer la batterie des vélos à assistance électrique.



Certains voleurs n'hésitent pas à opérer en plein jour au vu de tous, à faire du bruit avec une disqueuse. Si vous êtes témoin d'une personne sectionnant un anti-vol, alerter et réagir d'une manière appropriée.

En cas de vol : porter plainte auprès de la Gendarmerie ou de la Police (pré-plainte recommandée en ligne) , déclarer le vol sur l'application Bicycode si le vélo est gravé, déclarer le vol à son assurance (voir si son contrat habitation couvre le vol de vélo ou si assurance spécifique).

## Contacts:

Boris KOZLOW (Président): 06 19 44 39 01 Sébastien BOSVIEUX: 06 02 36 23 81